

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2806

8 novembre 2013

SOMMAIRE

Agence Welter Sàrl	134675	LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.	134643
Altura S.à r.l.	134667	Malvin Finance S.A.	134650
Amicale Clervaux Futsal	134660	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.	134645
AMP Capital Investors (CIF European In- frastructure No. 3) S. à r.l.	134676	M.V.H. S.A.	134650
Assurances Consultances Services S.A. .	134683	M.Z.I. Sàrl.	134650
Britannica Recoveries S.à r.l.	134678	Naiades Capital Fund SCA	134649
Erion Solutions S.à r.l.	134674	Nealux S.A.	134644
European Youth Parliament Luxembourg A.s.b.l.	134685	NewNet Communication Technologies S.à r.l.	134649
Fonderie Unique Luxembourg S.A.	134687	NY Consulting S.à r.l.	134674
Franck Manutention S.à r.l.	134686	Opalace S.A.	134646
Imondial S.à r.l.	134643	Optimum Immo S.A., SICAR	134647
Infinity S.A.	134647	Orsea Development S.A.	134648
Invik S.A.	134645	Platforma S.A.	134654
Ipprojects S.à r.l.	134687	Primerose Investments S.à r.l.	134648
IRERE Luxembourg Self Storage	134642	Pro Aqua Services S.à r.l.	134648
IT Funds	134643	Prospector S.A.	134652
Japan Alfa Lula Alto S.à r.l.	134643	Qarlbo Associates S.A.	134649
Japan Beta Lula Central S.à r.l.	134647	Quercus S.A. SPF	134652
Jolyco S.A.	134642	RPFFB Soparfi C S.à r.l.	134653
JTC (Luxembourg) S.A.	134642	Ryan Express SA	134653
KOTA Investments S.à r.l.	134645	Rylux S.A.-SPF	134653
Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l. ...	134642	Saint Barth Drep 2 S.A.	134663
Lagrange Immobilier S.A.	134651	Saint Barth Drep 3	134656
Landeck S.A.	134651	Secola S.A.	134655
La Norma Ubic S.A., SPF	134646	Segasana S.A.	134655
Lavorel Developpement	134646	Setrim S.A.	134655
Lavorel Medicare	134644	Settle Informatique SA	134653
LDV Management II Meigerhorn II S.C.A.	134644	SHCO 24, S. à r.l.	134654
Lionbridge Luxembourg	134651	Soclem S.A.	134688
Liparus Invest S.A.	134650	SPCGE	134658
LOVEL Invest S.à r.l.	134651	Walfood S.A.	134652

Jolyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 septembre 2013.
Référence de publication: 2013137441/10.

(130167221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

JTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 148.978.

Extrait des résolutions le l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 20 août 2013 qu'a été acceptée:

- la démission de M. Steve Bumett en tant que administrateur de la Société avec effet au 20 août 2013;
- la nomination de M Iain Johns, née le 25 mars 1968 à Leighton-on Sea, England, résidant professionnellement à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT, Jersey, en tant que administrateur de la Société avec effet le 20 août 2013 pour six ans à compter de cette date.

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 17 septembre 2013 qu'a été acceptée:

- la démission de M. Cliff Langford en tant que administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet au 31 juillet 2013;
- la nomination de Mme. Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, résidant professionnellement à 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet le 17 septembre 2013 pour six ans à compter de cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2013.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2013137442/23.

(130167583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

IRERE Luxembourg Self Storage, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 141.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013137436/9.

(130167505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 111.770.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 24 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137444/12.

(130167084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Imondial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 49, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.233.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137426/10.

(130167267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.108.039,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 178.551.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013137438/16.

(130167329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

IT Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour IT FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013137437/15.

(130167203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 4.109.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 5 juillet 2013:

«Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Mme Hjoerdis Stahl, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg, de ses fonctions de membre du Comité de Direction avec effet au 30 juin 2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013137489/13.

(130167243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: CHF 162.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.072.

Il résulte d'une résolution des actionnaires de la Société prise en date du 15 janvier 2013 de ratifier la nomination du réviseur d'entreprise agréé de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B-65.477. PricewaterhouseCoopers a été nommé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Antoine Lam-Chok, membre du Conseil de surveillance de la Société, réside désormais professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez noter également que Monsieur Jacques Ruimy, membre du Conseil de surveillance de la Société, réside désormais professionnellement au 123, avenue des Champs Elysées, 75 008 Paris, France.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

It follows from a resolution of the shareholders of the Company dated 15 January 2013 to ratify the appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-65.477, as external auditor ("réviseur d'entreprise agréé") of the Company. PricewaterhouseCoopers has been appointed until the general meeting approving the annual accounts of the Company as of 31 December 2011.

For your information, please note that Mr. Antoine Lam-Chok, member of the Supervisory Board of the Company, now professionally resides at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Please note also that Mr. Jacques Ruimy, member of the supervisory board of the Company, now professionally resides at 123, avenue des Champs Elysées, 75 008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137476/29.

(130167244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Lavorel Medicare, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.991.

Les statuts coordonnés au 26/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 01/10/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013137475/12.

(130167525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Nealux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

NEALUX S.A.

Tom Reinert

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013137524/13.

(130167259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 138.554.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 9 Septembre 2013, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Messieurs Mikael Holmberg demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, Mikael Larsson demeurant professionnellement au 18, Skeppsbron SE-103 13 Stockholm, Suède et Madame Schröder Anja demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Monsieur Francesco d'Angelo, demeurant au 40, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 Septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013137431/16.

(130167239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

KOTA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.252.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 septembre 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Enrique RUIZ, administrateur de sociétés, né à Santa Cruz de Tenerife (Espagne), le 25 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KOTA Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013137454/16.

(130167121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 69.505.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 27 Septembre 2013

En date du 27 septembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- nommer Monsieur Vianney Imbert, né 10 Août 1975 Meaux, France, avec adresse professionnelle au 33, rue Puits Romain, L-8070, Bertrange Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 27 Septembre 2013;

- Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Imbert Vianney, Administrateur

Mr. Matthew Fitch, Administrateur

Mr. Brian William Morris, Administrateur

Mr. Raymond Blokland, Administrateur

Mr. Lee Jonathan Howard Redvers, Administrateur

Mr. Lawrence Faccini, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Septembre 2013.

Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.

Référence de publication: 2013137511/22.

(130167137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

La Norma Ubic S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 29.492.

EXTRAIT

Suite aux démissions de la société ANDREAS Capital SUXESKEY S.A. (anc. "Suxeskey") et de Mme. GOKKE Raymonde, administrateurs, et de Mr NELLINGER Gerhard le 31/12/2012 en tant que commissaire, il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Larochette le 25 septembre 2013 que les personnes suivantes ont été élues jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019:

Administrateurs:

- ANDREAS Management SERVICES Sàrl, société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 15/08/2013;

- Monsieur ROTTEVEEL Joseph, demeurant professionnellement à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 01/07/2013.

Commissaire:

- ANDREAS AUDIT SERVICES, société de droit luxembourgeoise ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 15/08/2013

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée désigne Monsieur SCHREUDERS Bastiaan Lodewijk Melchior, 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, comme représentant permanent de la société ANDREAS Management SERVICES Sàrl, inscrite au RCSL sous le numéro B-179712.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137468/25.

(130167100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Lavorel Developpement, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.067.

Les statuts coordonnés au 26/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 01/10/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013137473/12.

(130167519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Opalace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.268.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 25 septembre 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide en date du 25 septembre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013137540/17.

(130167264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Japan Beta Lula Central S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.108.039,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.536.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013137439/16.

(130167328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Optimum Immo S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.021.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 26 septembre 2013

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Marc-André BECHET de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 26 septembre 2013.

Les Administrateurs décident de coopter Monsieur Vincenzo SCARFO, avec adresse résidentielle au 86 bis, rue du Dauphine, F-54400 Cosnes et Romain, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Marc-André BECHET, administrateur démissionnaire.

Les Administrateurs précisent que cette nomination est effective à la date de la présente et est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour OPTIMUM IMMO S.A., SICAR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013137536/22.

(130167251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Infinity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.945.

—
Die ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft welche am 16. September 2013 stattfand, fällte folgenden Beschluss:

Ersetzen des gegenwärtigen Kommissars, PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., société anonyme, mit Sitz 126 rue Cents in Luxembourg, mit der Handelsregisterbeszeichnung R.C.S. Luxembourg B 136449, mit sofortiger Wirkung durch Herrn Jean Reuter, geprüfter Buchhalter, geschäftsansässig in L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, als Kommissar bis zur Generalversammlung die in 2017 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Reuter

Mandatar

Référence de publication: 2013137428/16.

(130167462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Pro Aqua Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.038.

—
Extrait du procès-verbal des assemblées générales extraordinaire datée du 13/08/2013, 24/08/2013 et du 02/09/2013

Les Assemblées adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- En date du 02/09/2013, l'assemblée démet de ses fonctions de gérant unique, Monsieur Udo Krohmann, né le 28 juillet 1958 à Oberlahnstein, maintenant Lahnstein, demeurant à 3 Koppelheck 56377 Nassau, Allemagne;

- En date du 24/08/2013, l'assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane CLINCKART, né le 28 février 1973 à Hal, Belgique, demeurant à 15 Montée Haute 7323 Steinsel, Luxembourg, en qualité de gérant financier et opérationnel, avec pouvoir d'engager la société, par sa signature individuelle, en toutes circonstances, pour toutes les opérations se rapportant à la gestion journalière de l'entreprise, y inclus toutes les opérations bancaires;

Le mandat prend cours ce jour pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 septembre 2013.

Pour PRO AQUA SERVICES S.à r.l.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013137577/20.

(130167285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Primerose Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.000.

—
EXTRAIT

Nous vous informons que:

En date 18/05/2011 la Société Cypress Works Sàrl a été dissoute par la Société Grundbulten 2080 AB, avec adresse c/o Ihrfelt, Carl Westmans väg 7, 133 35 Saltsjöbaden, Suède. Par conséquent la Société Grundbulten 2080 AB détient 4.414 parts sociales de la Société Primerose Investments Sàrl à compter du 18/05/2011.

A compter du 28/04/2011 la dénomination sociale de l'Associé Grundbulten 2080 AB a changé en Yosai AB.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/09/2013.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013137553/17.

(130167226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Orsea Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.177.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 25 septembre 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide en date du 25 septembre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013137541/17.

(130167265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Qarlbo Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.935.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 6 septembre 2013

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald
- Monsieur Hans WIBOM, demeurant au 20, Smålandsgatan, 111 87 Stockholm Sweden,
- Monsieur Jonas RAGNARSSON, demeurant au 19, Lunkentusvägen, 167 63 Bromma Sweden,
- Monsieur Christophe JASICA, demeurant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

A été ré-élu réviseur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- KPMG AUDIT SARL, 31, Allée Scheffer, 2520 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013137581/22.

(130167681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

NewNet Communication Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.077.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 septembre 2013

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B avec effet au 30 septembre 2013.
2. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NewNet Communication Technologies S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013137520/16.

(130167518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Naiades Capital Fund SCA, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 147.076.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 septembre 2013

En date du 26 septembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à l'Assemblée Générale prévue en 2014.

Luxembourg, le 27 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Naiades Capital Fund SCA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013137521/16.

(130167372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Malvin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.565.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013137502/14.

(130167195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

M.V.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 102.840.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013137492/14.

(130167197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

M.Z.I. Sarl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2718 Luxembourg, 3, rue du Fort Wedell.
R.C.S. Luxembourg B 48.661.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013137493/14.

(130167228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Liparus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIPARUS INVEST S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013137481/12.

(130167665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Landeck S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 45.173.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013137471/14.

(130167199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Lagrange Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013137469/14.

(130167217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

LOVEL Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 147.613.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013137482/14.

(130167194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Lionbridge Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 118.994.

Les comptes annuels consolidés de Lionbridge Technologies, Inc., maison-mère de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013137464/12.

(130167223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Quercus S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.928.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013137584/23.

(130167738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Prospector S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 62.219.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013137578/14.

(130167198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Walfood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 146.239.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 26 septembre 2013 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Madame Noeleen GOES-FARRELL a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie B de la société avec effet au 31 Juillet 2013.

- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France), le 08 février 1978, demeurant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a été coopté administrateur de catégorie B de la Société jusqu'au 16 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WALFOOD S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013137677/17.

(130167459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Rylux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rylux S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013137601/14.

(130167224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

RPFFB Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.092.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.513.

Les comptes consolidés de CBRE Retail Property Fund France Belgium C.V. au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013137598/13.

(130167723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Ryan Express SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 24, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.834.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 24 juillet 2013 à 10.00 heures

Suite au décès du commissaire aux comptes Monsieur André ROELANTS, l'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2018 Monsieur Ioannis NTOURAS, né à Bruxelles (B) le 26.08.1966, demeurant à B - 1731 Zellik, 34, Goede Luchtwijk.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013137600/14.

(130167185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Settle Informatique SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 83.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 10 septembre 2013 à 14.00 heures

L'assemblée générale renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué, des administrateurs, et du commissaire aux comptes à savoir:

Au poste d'administrateur-délégué

- Monsieur Gérard HOUDOT, né à Château-Thierry (F) le 15.07.1950, demeurant à F -57160 Châtel Saint-Germain, 1, Rue de Verdun

Au poste d'administrateurs

- Monsieur Gérard HOUDOT, né à Château-Thierry (F) le 15.07.1950, demeurant à F -57160 Châtel Saint-Germain, 1, Rue de Verdun

- Monsieur François BOCCI, né à Villerupt (F) le 08.07.1950, demeurant à F - 57070 Metz, 60, Rue des Carrières

- Monsieur Alain PUCAR, né à Boulogny (F) le 04.05.1953, demeurant à F - 57070 Metz, 58, Rue des Frières

- Monsieur Michel SANITAS, né à Romilly/Seine (F) le 06.11.1956, demeurant à F -57890 Porcelette, 80, Rue de St. Avold.

Au poste de commissaire aux comptes

La société FIRELUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013137628/27.

(130167678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Platforma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013137594/14.

(130167257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

SHCO 24, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.179.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté et effectif au 26 septembre 2013, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. a cédé les 12.500 parts sociales qu'elle possédait dans la Société à Comp petrol Establishment, un établissement constitué selon les lois du Lichtenstein, dont le siège social se situe 6, Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, Lichtenstein et immatriculée au Registre de Commerce du Lichtenstein sous le numéro FL-0001.037.745-9.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté et effectif au 27 septembre 2013, Comp petrol Establishment a cédé 3.188 parts sociales de la Société à Giaffona LTD, une société constituée selon les lois de Chypre, dont le siège social se situe Zinonos Sozou, 12, 1075 Nicosie, Chypre immatriculée au Registre du Commerce de Chypre sous le numéro HE 316772.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

- Comp petrol Establishment: 9.312 parts sociales
- Giaffona LTD: 3.188 parts sociales

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société lors d'une réunion tenue à Luxembourg le 30 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société a transféré le siège social du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHCO 24, S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013137629/26.

(130167571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Secola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.236.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 26 août 2013

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
4. Mme Laurence BIVER, administrateur de sociétés, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
5. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Secola S.A.

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013137603/22.

(130167475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Segasana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.766.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 26 août 2013

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
4. Mme Laurence BIVER, administrateur de sociétés, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
5. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Segasana S.A.

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013137605/22.

(130167552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Setrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 41, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 100.128.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013137627/10.

(130167613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Saint Barth Drep 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.012.500,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 179.527.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of August
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

DUET REAL ESTATE PARTNERS 1 L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman Limited) 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-18231,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 27 August 2013.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The appearing party prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of SAINT BARTH DREP 3, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 25 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179527 (the "Company").

II.- The current issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each.

III.- After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-four million Euro (EUR 34,000,000) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to thirty-four million twelve thousand five hundred Euro (EUR 34,012,500) by the creation and the issue of two hundred and seventy-two thousand (272,000) new sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each.

Subscription and Paying up

DUET REAL ESTATE PARTNERS 1 L.P., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to two hundred and seventy-two thousand (272,000) new sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each at an aggregate value of thirty-four million Euro (EUR 34,000,000) by a contribution in kind consisting of fourteen thousand (14,000) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each of Duet Trust and Fiduciary Services S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") with registered office at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89325.

Evidence of the value of the contribution in kind of the aforementioned shares has been given by a declaration of contribution value of the board of managers of the Company dated 27 August 2013, which declaration of contribution value will be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-four million twelve thousand five hundred Euros (EUR 34,012,500), represented by two hundred and seventy-two thousand one hundred (272,100) sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le vingt-sept août,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

DUET REAL ESTATE PARTNERS 1 L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman Limited) 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registre Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman, sous le numéro WK-18231,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 27 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La partie comparante, préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus est l'associé unique de SAINT BARTH DREP 3, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179527 (la «Société»).

II.- Le capital social actuel de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

III.- Ceci ayant été exposé, l'associé unique susmentionné, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de trente-quatre millions d'euros (34.000.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à trente-quatre millions douze mille cinq cents euros (34.012.500 EUR) par la création et l'émission de deux cent soixante-douze mille (272.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

Souscription et Libération

DUET REAL ESTATE PARTNERS 1 L.P., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à deux cent soixante-douze mille (272.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune pour une valeur totale de trente-quatre millions d'euros (34.000.000 EUR) par un apport en nature consistant en quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune de Duet Trust and Fiduciary Services S.A., une société anonyme luxembourgeoise avec siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89325.

La preuve de la valeur de l'apport en nature des actions susmentionnées a été apportée par une déclaration de valeur de l'apport du conseil de gérance de la Société datée du 27 août 2013, laquelle déclaration de valeur de l'apport sera signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte, pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions douze mille cinq cents euros (34.012.500.-EUR) représenté par deux cent soixante-douze mille cent (272.100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élève approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 août 2013. Relation: EAC/2013/11237. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013136371/123.

(130165575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2013.

SPCGE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 160.305.

In the year two thousand and thirteen,
on the eleventh day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr. Georg Gottfried Hohegger, born on 15 September 1965 in Klagenfurt, Austria with professional address in 6, lacet St Leon, Chateau St Leon, 98000 Monaco,

duly represented by Mr. Paul KRIER, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal given on 31 July 2013

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is currently the sole shareholder (the "Shareholder") of the company "SPCGE", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.305, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary prenamed, on April 5, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 1.565 of July 14, 2011. The Articles of incorporation have not been amended since then.

The appearing party, represented as stated here above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the subscribed corporate capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand five hundred euro (EUR 29,500.-) so as to bring the Company's issued corporate capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fortytwo thousand euro (EUR 42,000.-) by the issue of two hundred ninety-five (295) new shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, by contribution in cash.

Subscription and Payment

- Mr. Georg Gottfried Hohegger, prenamed, here represented by Mr. Paul KRIER, prenamed, declares to subscribe to one (1) new share and to have made full payment in cash for such new issued share with a nominal value one hundred Euro (100.- EUR) each, thus an amount of one hundred Euro (100.- EUR);

- Mr. Patrick CHURCHILL, born on 18 December 1965 in Edmorton (Ireland), with professional address in 12, rue Fontuielle, Monaco, here represented by Mr. Paul KRIER, prenamed, according to a proxy given under private seal on 31 July 2013, declares to subscribe to one hundred twentysix (126) new shares and to have made full payment in cash for such new issued shares with a nominal value one hundred Euro (100.- EUR) each, thus an amount of twelve thousand six hundred Euro (12,600.- EUR);

- Mr. Christian PETERSMANN, born on 17 October 1975 in Dortmund, Germany, with professional address in Europa residence, Place des Moulins, Monaco, here represented by Mr. Paul KRIER, prenamed, according to a proxy given under private seal on 31 July 2013, declares to subscribe to one hundred twenty-six (126) new shares and to have made full payment in cash for such new issued shares with a nominal value one hundred Euro (100.- EUR) each, thus an amount of twelve thousand six hundred Euro (12,600.- EUR), and

- Mr. Alexander WURZ, born on 15 February 1974 in Waidhofen/Thaya, Austria with professional address in 15, boulevard du Jardin Exotique, Monaco, here represented by Mr. Paul KRIER, prenamed, according to a proxy given under private seal on 6 August 2013, declares to subscribe to forty-two (42) new shares and to have made full payment in cash for such new issued shares with a nominal value one hundred Euro (100.- EUR) each, thus an amount of four thousand two hundred Euro (4,200.- EUR);

which proxies, after being signed "ne varietur" by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

It results from a bank certificate that the total amount of the contribution in cash being twenty-nine thousand five hundred Euro (29,500.- EUR) is as of now available to the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Second resolution

The Shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above realized capital increase.

Consequently, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company will have henceforth the following wording:

Art. 6. (first paragraph). "The subscribed share capital is fixed at forty-two thousand Euros (EUR 42,000.-) divided into four hundred twenty (420) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Georg Gottfried Hochegger, né le 15 septembre 1965 à Klagenfurt, Autriche demeurant professionnellement à 6, lacet St Leon, Chateau St Leon, 98000 Monaco,

dûment représenté par Monsieur Paul KRIER, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu de une (1) procuration donnée sous seing privé en date du 31 juillet 2013.

Cette procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante est actuellement le seul associé (les «Associés») de la société «SPCGE», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.305, constituée selon un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.565 du 14 juillet 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille cinq cent euros (EUR 29,500.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) à quarante-deux mille euros (EUR 42,000.-) par l'émission de deux cent quatre-vingt quinze (295) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

- Monsieur Georg Gottfried Hochegger, prénommé, ici représenté par Monsieur Paul KRIER, prénommé, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale, qu'il a libéré intégralement en numéraire son action nouvelle à leur valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) par action, soit un montant de cent Euros (100.- EUR) au total;

- Monsieur Patrick CHURCHILL, né le 18 décembre 1965 à Edmorton (Irlande), demeurant professionnellement à 12 avenue Fontuielle, Monaco, ici représenté par Monsieur Paul KRIER, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée, le 31 juillet 2013, déclare souscrire à cent vingt-six (126) nouvelles parts sociales, qu'il a libéré intégralement en numéraire ses actions nouvelles à leur valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) par action, soit un montant de douze mille six cents Euros (12,600.-EUR) au total;

- Monsieur Christian PETERSMANN, né le 17 octobre 1975 à Dortmund, Allemagne demeurant professionnellement à Europa residence, Place des Moulins, Monaco, ici représenté par Monsieur Paul KRIER, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée, le 31 juillet 2013, déclare souscrire à cent vingt-six (126) nouvelles parts sociales, qu'il a libéré intégralement en numéraire ses actions nouvelles à leur valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) par action, soit un montant de douze mille six cents Euros (12,600.- EUR) au total, et

- Monsieur Alexander WURZ, né le 15 février 1974 à Waidhofen/Thaya, Autriche, demeurant professionnellement à 15 boulevard du Jardin Exotique, Monaco, ici représenté par Monsieur Paul KRIER, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée, le 6 août 2013, déclare souscrire à quarante-deux (42) nouvelles parts sociales, qu'il a libéré intégralement en numéraire ses actions nouvelles à leur valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) par action, soit un montant de quatre mille deux cents Euros (4,200.-EUR) au total,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Il résulte d'une attestation bancaire que la somme de vingt-neuf mille cinq cents Euros (29,500.- EUR) est dorénavant à la libre disposition de la Société comme ceci est certifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue.

Par conséquent, l'article 6, alinéa premier des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à quarante-deux mille euros (EUR 42,000.-) divisé en quatre cent vingt (420) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. KRIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11976. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013136401/135.

(130165385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2013.

Amicale Clervaux Futsal, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9710 Clervaux, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 9.697.

— STATUTS

Les soussignés:

Luis Filipe PEREIRA FONSECA, ouvrier, Grand-rue 7, L-9710 Clervaux - Luxembourgeois

Jonhatan LEMOS, employé, Cité Schleed 20, L-9738 Eselborn - Luxembourgeois

Carlos Arthur PEREIRA FONSECA, ouvrier, om aale Kaepchen 23, L-9774 Ursfelt - Portugais

Tiago PEREIRA, ouvrier, an der Hoh 14, L-9709 Clervaux - Luxembourgeois

Nuno FERREIRA, ouvrier, Klatzewee 7, L-9714 Clervaux - Portugais

Sergio PEREIRA VIEGAS, étudiant, In der Ley 32, L-9713 Clervaux - Portugais

Déclarent constituer par les présentes une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 et par les statuts ci-après:

I^{er}. Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. L'association est dénommée AMICALE CLERVAUX FUTSAL

Son siège est au 7 Grand-rue L-9710 CLERVAUX

Sa durée est illimitée

II. Objet

Art. 2. L'association a pour objet:

L'association a pour objet la création et la gestion d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique et tout particulièrement le Futsal. A cet effet elle prendra toutes les mesures qui peuvent contribuer, de près ou de loin, à la réalisation de cet objet. Elle propage l'esprit sportif, la stimulation des relations avec des associations ayant le même objet, ainsi que l'organisation de compétitions et de toutes festivités sportives quelconques.

L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

III. Membres

Art. 3. L'association se compose:

- de membres actifs (joueurs et non joueurs)
- de membres honoraires.

Le nombre de membres ne peut être inférieur à quinze (15).

Art. 4. Est considérée comme membre actif de l'association toute personne titulaire d'une licence pour l'Amicale Clervaux Futsal établie à son nom par la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) et qui s'est acquittée de sa cotisation annuelle.

Art. 5. La qualité de membre honoraire peut être conférée par le conseil d'administration à toute personne physique ou morale ayant contribué d'une façon quelconque à la réalisation de l'objectif de l'A.s.b.l.

Art. 6. La qualité de membre actif se perd par décès, par démission écrite adressée au conseil d'administration ou à l'Assemblée Générale, soit par le refus de payer la cotisation.

Le conseil d'administration peut prononcer l'exclusion d'un membre qui agit contre les intérêts de l'association, qui contrevient à ses statuts, à ses décisions et à ses règlements, ou qui fait preuve d'une conduite notoire.

Cette décision devra être confirmée par la prochaine Assemblée Générale, qui statuera à la majorité des 2/3 des membres présents.

Le membre exclu qui désire faire valoir ses moyens de défense, devra être entendu par cette Assemblée Générale.

Art. 7. Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs ou honoraires sont fixées par l'Assemblée Générale sur proposition du conseil d'administration. La cotisation ne peut cependant pas être supérieure à 250,- EUR (deux cent cinquante).

IV. Assemblée Générale

Art. 8. L'Assemblée Générale est composée des membres actifs et honoraires de l'association. Tous les membres actifs et honoraires ayant atteint l'âge de seize ans ont le droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 9. Tout membre actif ou honoraire peut se faire représenter par un mandataire ayant lui même le droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit possible de représenter plus de 2 membres.

Art. 10. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an après la saison sportive. La date et l'heure exacte est fixée par le conseil d'administration.

Art. 11. Les convocations à l'Assemblée Générale sont faites au nom du conseil d'administration par le président ou en son absence par son remplaçant par voie d'affichage au moins quinze 15 jours avant la date de la réunion. Les convocations contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Art. 12. Sont réservés à la compétence de l'Assemblée Générale:

- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- l'approbation des comptes et du budget;
- la nomination d'au moins trois (3) réviseurs de caisse;
- la fixation des cotisations;
- la modification des statuts;
- la dissolution de l'association (conformément à la loi du 21 avril 1928).

Art. 13. L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents et les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts. L'assemblée Générale vote à main levée ou au secret. Le vote est obligatoirement secret lorsque des personnes y sont impliquées.

Art. 14. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être adoptée, à moins qu'elle ne réunisse la moitié + une voix des membres présents.

Art. 15. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la requête écrite de deux tiers des membres.

V. Administration

Art. 16. L'Association est gérée par un conseil d'administration de cinq (5) membres au moins et de vingt-cinq (25) membres au plus. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale.

Sont éligibles au conseil d'administration les membres actifs ayant atteint l'âge de dix-huit ans.

Les candidats pour le conseil d'administration doivent remettre leur candidature au président avant le début de l'Assemblée Générale. Au cas où le nombre des candidatures dépasserait celui des postes à occuper, les candidats seront élus par l'Assemblée Générale au suffrage direct et au scrutin majoritaire et secret. Chaque membre ayant droit de vote disposera d'autant de suffrages qu'il y aura de sièges à attribuer et ne pourra attribuer qu'un vote par candidat choisi. En cas de parité, il est procédé au ballottage. Si la parité subsiste les règles suivantes sont appliquées:

- a) le candidat ayant la plus grande ancienneté au conseil d'administration sera élu;
- b) le candidat ayant la plus grande ancienneté en tant que membre est élu.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles, ils sont toujours révocables par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance de siège avant l'expiration de son terme, le conseil d'administration a le droit d'y pourvoir provisoirement. La première Assemblée Générale suivante devra confirmer le choix. Le membre ainsi élu achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 17. A la première réunion du conseil d'administration suivant l'Assemblée Générale, le conseil désignera en son sein le président, les vice-présidents, les secrétaires et les trésoriers. Ensemble, ces administrateurs forment le bureau exécutif du conseil. Les attributions des différents membres du conseil sont définies par un règlement d'ordre intérieur.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion journalière de l'association, sauf les matières réservées à l'Assemblée Générale.

Le club est valablement engagé pour tout acte administratif par une seule signature d'un membre du conseil d'administration. Pour toute dépense dépassant 1.500,- (mille cinq cents Euros) deux signatures sont requises, dont celle du président ou, à son défaut, du vice-président ou du secrétaire qui le remplaçant.

Art. 19. Le conseil d'administration peut déléguer des affaires bien déterminées à des tiers, membres de l'association ou non, sans cependant pouvoir se dégager de sa responsabilité. Ces personnes n'ont qu'une fonction consultative au conseil.

Les capitaines et entraîneurs des différentes équipes, de même que des membres d'autres sections de l'association (Commission des Jeunes, Supporters-Clubs, Vétérans,...) peuvent être invités aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige ou que la moitié des membres du conseil le demandent. Le conseil d'administration statue valablement si au moins la moitié des administrateurs sont présents.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix. La représentation n'est pas admise. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 21. Le président dirige les travaux de l'association. Il dirige les débats du conseil d'administration et de l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement il est remplacé par le premier vice-président, ou à défaut de ce dernier, un remplaçant pour une séance est désigné par et parmi les membres présents.

Art. 22. L'Association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

VI. Fonds Sociaux, Comptes et Budgets

Art. 23. Les ressources de l'association se composent notamment des:

- cotisations des membres actifs, membres honoraires et donateurs
- dons et legs en sa faveur
- subsides et subventions
- revenus pour services rendus
- intérêts et revenus généralement quelconques.

Art. 24. L'exercice social de l'association commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence le 1^{er} août 2002.

Art. 25. Tout mouvement de caisse doit être justifié par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui. Les livres et les comptes de la caisse font l'objet d'au moins un contrôle annuel par les réviseurs de caisse désignés annuellement par l'Assemblée Générale et ne faisant pas partie du conseil d'administration.

VII. Modification des Statuts

Art. 26. Toute modification aux statuts doit être effectuée conformément aux dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi.

VIII. Dissolution et Liquidation

Art. 27. La dissolution de l'association est acquise de plein droit si elle comporte moins de quinze (15) membres.

Art. 28. La dissolution et la liquidation de l'association est régie par les dispositions des articles 18 à 25 de la loi.

En cas de dissolution, le conseil d'administration fait office de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable est affecté, le cas échéant, à une association sportive ou sociale à désigner par le CA dans les 10 ans.

IX. Dispositions Finales

Art. 29. Vu que l'association est affiliée à la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF), les membres actifs sont soumis aux statuts de cette fédération.

Art. 30. Pour tous les cas, qui ne sont pas réglés par les présents statuts l'association se soumet aux règlements par rapport aux A.s.b.l. et les lois suivantes.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Clervaux, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013136534/140.

(130165927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2013.

Saint Barth Drep 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 179.523.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

SAINT BARTH DREP 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179516,

represented by Frédéric LEMOINE, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 23 August 2013.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The appearing party prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of SAINT BARTH DREP 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Carlo VERSANDT, notary residing in Luxembourg, on 23 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179523 (the "Company").

II.- The share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310) each, fully paid up.

III.- After this had been set forth, the above named sole shareholder, representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the fourth paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"The Company may establish branches, agencies or administrative offices only in the Grand-Duchy of Luxembourg by a simple decision of the board of directors or the sole director."

Second resolution

The sole shareholder decides to insert a new paragraph eight to article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person (hereafter the "Beneficiary") in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement and for the avoidance of doubt in proportion to the shares pledged to the Beneficiary. The Beneficiary may, in accordance with and to the extent permitted by the relevant pledge agreement, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law) for the avoidance of doubt in proportion to the shares pledged to the Beneficiary. Any such agreement between a shareholder and the Beneficiary governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the Beneficiary has elected to exercise the above rights, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the second and third paragraphs of article 7 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders. The Beneficiary shall be informed in writing of any decisions, which the shareholder purports to take in the cases and under the conditions set out in the paragraph eight of article 6 above.

The general meeting is convened by the board of directors. The general meeting may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital. The board of directors shall inform in writing the Beneficiary of any meeting of shareholders to be held and the agenda of such meeting in the cases and under the conditions set out in the paragraph eight of article 6 above."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend the third paragraph of article 9 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The majority of the directors shall be resident in Luxembourg. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend the fourth and the fifth paragraph of article 10 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors and the Beneficiary twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director and the Beneficiary in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy provided that a Luxembourg director may only appoint another Luxembourg resident director."

Sixth resolution

The sole shareholder decides to amend the seventh paragraph of article 10 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing their identification."

Seventh resolution

The sole shareholder decides to amend the ninth paragraph of article 10 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are presented or represented at a meeting of the board of directors provided that a majority of the directors present or represented shall be Luxembourg resident."

Eighth resolution

The sole shareholder decides to replace the eleventh paragraph of article 10 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"Any meeting of the board of directors must be held in Luxembourg."

Ninth resolution

The sole shareholder decides to amend the first sentence of the fourth paragraph of article 12 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, Luxembourg residents, acting alone or jointly."

Tenth resolution

The sole shareholder decides to appoint as directors of the Company until the annual general meeting approving the annual accounts as at 31 December 2013:

- Mr. Paul AGNES, born on 25 August 1941, in Ettelbrück (Luxembourg), residing at 32, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg; and

- Mr. Dominique DELABY, born on 8 April 1955, in Marcq-en-Baroeul (France), professionally residing at 6, rue Jean-Pierre LANTER, L-5943 Itzig.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le vingt-trois août,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

SAINT BARTH DREP 1, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 23 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179516,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La partie comparante, préqualifiée, représentée comme ci-dessus est l'actionnaire unique de SAINT BARTH DREP 2 S.A., une société anonyme luxembourgeoise avec son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, constituée par un acte de Me Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179523 (la "Société").

II.- Le capital social actuel de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR) chacune.

III.- Ceci ayant été exposé, l'actionnaire unique mentionné ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société peut établir des succursales, agences ou bureaux administratifs seulement dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'insérer un nouveau alinéa huit à l'article 6 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«En vertu de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière telle que modifiée, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne bénéficiaire d'un gage (ci-après le Bénéficiaire) sur les actions sous réserve de, et conformément au contrat de gage concerné et pour éviter tout doute en proportion des actions gagées en faveur du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire peut également, conformément au et dans la mesure permise par le contrat de gage concerné, exercer tous les droits de l'actionnaire concerné en relation avec la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions des actionnaires, y compris, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires, de demander l'ajout de points à l'ordre du jour et de proposer et adopter des résolutions écrites (dans la mesure permise par la loi) et pour éviter tout doute en proportion des actions gagées en faveur du Bénéficiaire. La société devra donner effet à un tel accord entre un actionnaire et le Bénéficiaire régissant les droits ci-dessus. Une fois que le Bénéficiaire a décidé d'exercer les droits ci-dessus, toute décision ne sera valablement adoptée que conformément aux dispositions ci-dessus.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier les deuxième et troisième alinéas de l'article 7 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Dans le cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Le Bénéficiaire sera informé par écrit de toutes les décisions, que l'actionnaire entend prendre dans les cas et selon les conditions énoncées dans l'alinéa huit de l'article 6 ci-dessus.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut également être convoquée à la demande d'actionnaires représentant au moins le dixième du capital social de la Société. Le conseil d'administration informe par écrit le Bénéficiaire de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra et de l'ordre du jour de cette assemblée dans les cas et selon les conditions énoncés dans l'alinéa huit de l'article 6 ci-dessus.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 9 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Les administrateurs sont élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La majorité des administrateurs doivent être des résidents au Luxembourg. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.»

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier les quatrième et cinquième alinéas de l'article 10 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration doit être donné aux administrateurs et au Bénéficiaire vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans l'avis. Cette convocation peut être omise dans le cas d'assentiment écrit de chaque administrateur et du Bénéficiaire par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire à condition qu'un administrateur résident luxembourgeois ne puisse désigner qu'un autre administrateur résident luxembourgeois.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le septième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire initiés à partir de Luxembourg et permettant leur identification.»

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le neuvième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration à condition que la majorité des administrateurs présents ou représentés soit résidents luxembourgeois.»

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de remplacer le onzième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Toute réunion du conseil d'administration doit-être tenu au Luxembourg.»

Neuvième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la première phrase du quatrième alinéa de l'article 12 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, résidents Luxembourgeois, agissant seuls ou conjointement.»

Dixième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- M. Paul AGNES, né le 25 août 1941 à Ettelbrück (Luxembourg), demeurant au 32, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et

- M. Dominique Delaby, né le 8 avril 1955 à Marcq-en-Baroeul (France), résidant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre LANTER, L-5943 Itzig.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 août 2013. Relation: EAC/2013/11149. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013136370/220.

(130165574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2013.

Altura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.834.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of September.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mid Europa Fund III L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at, 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernsey, Island of Guernsey and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 836,

hereby represented by Ms Karola Böhm, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 29 August 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, acting in its capacity of sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Altura S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, of 7 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 177.834 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to create 9 classes of shares to be denominated class A, B, C, D, E, F, G, H, I shares (collectively, the "Alphabet Shares") and to re-denominate the existing 12,500 shares as "Ordinary Shares" and to determine the rights and privileges attached to the Alphabet Shares and the Ordinary Shares

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), up to one hundred and twenty five thousand euros (EUR 125,000), by the issue of one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) Alphabet Shares to be divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class A shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class B shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class C shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class D shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class E shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class F shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class G shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class H shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class I shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (the "New Shares") and to accept the following subscriptions and allocations:

Subscription and payment

Thereupon, the Sole Shareholder represented as above stated, declared to subscribe to the (i) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class A shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class B shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class C shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class D shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class E shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class F shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class G shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class H shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class I, all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such New Shares and an aggregate share premium of thirty-four millions six hundred ninety-one thousand four hundred eighty-three euros (EUR 34,691,483) by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-four millions eight hundred three thousand nine hundred eighty-three euros (EUR 34,803,983).

Proof of the full payment of the above mentioned New Shares for a total amount of thirty-four millions eight hundred three thousand nine hundred eighty-three euros (EUR 34,803,983) has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED, in order to reflect the preceding resolutions, to amend the first paragraph of article 5. Share Capital of the current articles of incorporation of the Company, that shall henceforth read as follows:

Art. 5. Share capital

"The share capital of the Company is set at one hundred and twenty five thousand euros (EUR 125,000) divided into twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), twelve thousand five hundred (12,500.-) Class A shares (the "Class A Shares"), twelve thousand five hundred (12,500.-) Class B shares (the "Class B Shares"), twelve thousand five hundred (12,500.-) Class C shares (the "Class C Shares"), twelve thousand five hundred (12,500.-) Class D shares (the "Class D Shares"), twelve thousand five hundred (12,500.-) Class E shares (the "Class E Shares"), twelve thousand five hundred (12,500.-) Class F shares (the "Class F Shares"), twelve thousand five hundred (12,500.-) Class G shares (the "Class G Shares"), twelve thousand five hundred (12,500.-) Class H shares (the "Class H Shares") and twelve thousand five hundred (12,500.-) Class I shares (the "Class I Shares" and, together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F shares, the Class G Shares and the Class H Shares referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (EUR 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to add a new paragraph under article 7- Capital Increases and Reductions of the current articles of incorporation of the Company, that shall henceforth read as follows:

Art. 7. Capital Increases and Reductions

"The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing Shareholders, proportionally to the part of the capital held by those Shareholders.

Subject to always complying with the Act, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of Shares through the redemption and cancellation of all the Shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Any redemption shall be effected by the Company. No individual Shareholder shall have the right to force any redemption of its Shares. The redemption price

as determined and proposed by the Board of Managers to the General Meeting of the Shareholder(s) of the Company on the basis of the relevant Interim Account or Annual Account, as the case may be (the "Redemption Price") shall not exceed the nominal value of the redeemed Shares and all net profits realized during the relevant financial period and available for distribution which the relevant class of Shares is entitled to in accordance with article 24 below, increased by carried forward profits and by any freely distributable reserves and as the case may be by the amount of legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but decreased by losses (including carried forward losses) and sums to be allocated to a legal reserve, each time as set out in the relevant Interim Accounts or Annual Accounts (the "Available Amount"). The Redemption Price for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Redemption Price shall never be higher than such Available Amount.

The Company shall only be obliged to pay the Redemption Price up to the amount available to the Company at the relevant time. Any outstanding amount shall be paid by the Company to the Shareholder(s) as soon as additional funds are available to the Company.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

(i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;

(ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;

(iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;

(iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;

(v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;

(vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;

(vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding;

(viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; and

The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution."

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend the current Article 24 of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

Art. 24. Allocation of Profit

"The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profits of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Act. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholder(s) as dividend.

As long as any Class I Shares are outstanding, the holders of Class I Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class I Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class I Shares outstanding in the Company and as long as any Class H Shares are outstanding, the holders of Class H Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class H Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution

In the case where there shall no longer be any Class H Shares outstanding in the Company and as long as any Class G Shares are outstanding, the holders of Class G Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class G Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class G Shares outstanding in the Company and as long as any Class F Shares are outstanding, the holders of Class F Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution,

if any, in proportion to the number of Class F Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class F Shares outstanding in the Company and as long as any Class E Shares are outstanding, the holders of Class E Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class E Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares outstanding in the Company and as long as any Class D Shares are outstanding, the holders of Class D Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class D Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class D Shares outstanding in the Company and as long as any Class C Shares are outstanding, the holders of Class C Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class C Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class C Shares outstanding in the Company and as long as any Class B Shares are outstanding, the holders of Class B Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class B Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class B Shares outstanding in the Company, the holders of the Class A Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution if any, in proportion to the number of Class A Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class A Shares outstanding in the Company, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution if any, in proportion to the number of Ordinary Shares held by them, as per the decision of the general meeting of Shareholders to make such distribution."

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend the current Article 25 of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

Art. 25. Interim Dividends

"The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution and always in compliance with the provisions of article 24 above".

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euros (EUR 6,500.-).

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le deuxième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mid Europa Fund III L.P., une société en commandite par actions enregistrée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernsey, Ile de Guernsey et enregistrée auprès du registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 1884,

ici représentée par Madame Karola Böhm, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 août 2013.

Ladite procuration sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant en sa capacité d'associé unique ("Associé Unique") de Altura S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par un acte de Maître Marc Loesch, notaire résident à Mondorf-les-Bains, en date du 7 juin 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son

siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.834 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (les "Statuts").

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, en sa capacité d'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer 9 catégories de parts sociales désignées comme parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I (ensemble les "Parts Sociales Alphabet") et de renommer les 12.500 parts sociales existantes comme "Parts Sociales Ordinaires" et de déterminer les droits et privilèges attachés aux Parts Sociales Alphabet et aux Parts Sociales Ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), par l'émission de cent douze mille cinq cent (112.500) Parts Sociales Alphabet devant être divisées en (i) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de Catégorie C, (iv) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie D, (v) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie H et (ix) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie I, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et chacune disposant des mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") et d'accepter les souscriptions et allocations suivantes:

Souscription et paiement

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire aux (i) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie D, (v) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie I, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer dans leur intégralité ces Nouvelles Parts Sociales et une prime d'émission d'un montant de trente-quatre millions six cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatrevingt-trois euros (EUR 34.691.483,-) par un apport en numéraire d'un montant de trente-quatre millions huit cent trois mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 34.803.983,-).

La preuve du paiement total des Nouvelles Parts Sociales susmentionnées pour un montant total de trente-quatre millions huit cent trois mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 34.803.983,-) a été donné au notaire susmentionné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier, afin de refléter les résolutions précédentes, le premier paragraphe de l'article 5-Capital Social des Statuts actuels de la Société, qui doit dès lors être lu comme suit:

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de catégorie E"), douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de catégorie F"), (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H") et douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I" et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H, les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouveau paragraphe sous l'article 7- Augmentation et Réduction du Capital Social des Statuts actuels de la Société, qui doit dès lors être lu comme suit:

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'assemblée générale des Associés votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification de ces Statuts.

Les nouvelles parts sociales devant être souscrites par un apport en numéraire seront proposées par préférence aux Associés existants, au prorata de la part de capital détenue par ces Associés.

Sous réserve de toujours se conformer à la Loi, le capital social de la Société peut à tout moment être réduit par le rachat et l'annulation de toute une catégorie de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes Parts Sociales en cause dans cette catégorie, à condition que l'ordre de rachat tel qu'indiqué ci-dessous soit respecté. Tout rachat doit être déclenché par la Société. Aucun Associé à titre individuel n'est autorisé à forcer le rachat de ses Parts Sociales. Le prix de rachat déterminé et proposé par le Conseil de Gérance à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société sur base des Comptes Intérimaires ou des Comptes Annuel, le cas échéant (le "Prix de Rachat") ne devra pas excéder la valeur nominale des Parts Sociales rachetées et tous les bénéfices nets réalisés pendant l'année financière considérée et disponible pour la distribution à laquelle la catégorie de Parts Sociales en question a droit en vertu de l'article 24 ci-dessous, augmenté des profits reportés et de toute réserve librement distribuable et le cas échéant par le montant de la réduction de la réserve légale concernant la catégorie de Parts Sociales devant être annulée, mais diminué des pertes (comprenant les pertes reportées) et des montants devant être alloués à la réserve légale, à chaque fois tel que précisé dans Comptes Intérimaires La Société sera seulement forcée de payer le prix de rachat à concurrence du montant disponible à la Société au moment voulu.

et les sommes à affecter à la réserve légale, à chaque fois tel qu'énoncé dans les comptes provisoires pertinentes ou des comptes annuels (le "Montant Disponible"). Le prix de rachat pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le montant disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'opinion assemblée des actionnaires de la manière prévue pour la modification des statuts à condition toutefois que le prix de rachat ne sera jamais supérieur à ce montant disponible.

Les rachats mentionnés ci-dessus seront fait dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Catégorie B en circulation;

(ii) aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Catégorie C en circulation;

(iii) aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Catégorie D en circulation;

(iv) aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Catégorie E en circulation;

(v) aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Catégorie F en circulation;

(vi) aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Catégorie G en circulation;

(vii) aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Catégorie H en circulation;

(viii) aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de Catégorie I en circulation;

Les dispositions qui précèdent ne doivent pas porter préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution."

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 24. Affectation des Résultats des Statuts actuels de la Société qui doit désormais être lu comme il suit:

Art. 24. Affectation des Bénéfices

"Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente les bénéfices nets de la Société.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux Associés comme dividendes.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Catégorie I dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Catégorie H, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie H recevront tous les profits nets restant à distribuer,

le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent suivant la décision de l'assemblée générale des Associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Catégorie H dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Catégorie G, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie G recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent suivant la décision de l'assemblée générale des Associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Catégorie G dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Catégorie F, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie F recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent suivant la décision de l'assemblée générale des Associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Catégorie F dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Catégorie E, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie E recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent suivant la décision de l'assemblée générale des Associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Catégorie D, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie D recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent suivant la décision de l'assemblée générale des Associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Catégorie D dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Catégorie C, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie C recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent suivant la décision de l'assemblée générale des Associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Catégorie C dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Catégorie B, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent suivant la décision de l'assemblée générale des Associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Catégorie B dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Catégorie A, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent suivant la décision de l'assemblée générale des Associés de procéder à cette distribution.

Dans le cas où il ne reste plus de Parts Sociales de Catégorie A dans la Société et aussi longtemps qu'il reste des Parts Sociales de Catégorie A, les porteurs de Parts Sociales Ordinaires recevront tous les profits nets restant à distribuer, le cas échéant, en proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent suivant la décision de l'assemblée générale des Associés de procéder à cette distribution."

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 25. Dividendes Intérimaires des Statuts actuels de la Société qui doit désormais être lu comme il suit:

Art. 25. Dividendes Intérimaires

"Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des dividendes intérimaires sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles dans la Société pour une telle distribution et toujours en conformité avec l'article 24 ci-dessus."

Estimations des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cent euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française ; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 septembre 2013. REM/2013/1579. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013136557/367.

(130167036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

**NY Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Erion Solutions S.à r.l.).**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 174.555.

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Youssef LMALAK, consultant, né à Bruxelles (Belgique) le 6 août 1972, demeurant à Dubai (Emirats Arabes Unis), JVC, Mulberrey Park, Villa 9,

propriétaire de la totalité des cent (100) parts sociales de la société "Erion Solutions S.à r.l.", avec siège social à L-1471 Luxembourg, 70, route d'Esch, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 590 du 11 mars 2013, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.555.

Il déclare d'abord céder à Youssef NASSIRI, consultant, né à Oujda (Maroc) le 3 février 1975, demeurant à L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré, la totalité des cent (100) parts sociales de la Société, pour le prix de deux mille cinq cents euros (2.500,- €).

Le cessionnaire est ici représenté par Sandra GRANT, consultante, demeurant au 7, avenue de Versailles, B-1380 Placenoit (Belgique) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Monsieur Youssef NASSIRI, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique, Youssef NASSIRI, préqualifié, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Youssef NASSIRI, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Il décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Erion Solutions S.à r.l.» en «NY Consulting S.à r.l.».

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, il choisit de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante :

“Art.1er. La société prend la dénomination de "NY Consulting S.à r.l.".

Cinquième résolution

Il décide de transférer le siège social de la société à l'intérieur de la commune de Luxembourg, lequel se trouvera désormais à L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LMALAK, GRANT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2013, Relation: LAC/2013/41711. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013136735/57.

(130166723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Agence Welter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 110.383.

L'an deux mille treize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Monsieur Francis Schumacher, agent d'assurance, né à Luxembourg, le 27 août 1974, demeurant à L-5416 Ehnen, 81, route du Vin, et,

2. Monsieur Pascal Greter, agent d'assurance, né à Luxembourg, le 27 février 1967, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 3, rue de Lodève.

Les comparants sont les seuls associés de AGENCE WELTER SARL (ci-après la « Société »), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5573 Remich, 4, Montée St. Urbain, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 110.383, constituée suivant acte notarié en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 67 du 11 janvier 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 4 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 704 du 16 mars 2012.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L- 5573 Remich, 4, Montée St. Urbain vers L-5650 Mondorf-les-Bains, 2, route de Remich.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Siège social. Le siège social de la société est établi à Mondorfles- Bains.»

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant Joseph Welter et, par vote spécial, lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 27 juin 2013.

Les associés constatent que suite à la démission de Monsieur Joseph Welter, les seuls gérants de la société sont Messieurs Francis Schumacher et Pascal Greter, prénommés. Leur mandat est confirmé et ils sont nommés pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

Les associés décident de ratifier la cession de parts intervenue en date du 27 juin 2013. Par cette cession, Monsieur Joseph Welter a cédé vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Francis Schumacher et vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Pascal Greter, prénommés, à leur valeur nominale.

Conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, la cession de parts sociales ci-dessus citée, est acceptée au nom de AGENCE WELTER SARL par ses gérants, Messieurs Francis Schumacher et Pascal Greter, prénommés, qui inscriront cette cession de parts sociales conformément à l'article 185 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dans le registre des associés.

Suite à la cession de parts intervenue, les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont maintenant détenues comme suit:

- Monsieur Francis Schumacher, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Monsieur Pascal Greter, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Cinquième et dernière résolution

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital** . Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune. »

Dont acte, fait et passé à Mondorfs-les-Bains, en étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Schumacher, P. Greter, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 septembre 2013. REM/2013/1584. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013136573/62.

(130167061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.768.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the twenty first of May, Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AMP Capital Investors Limited (ABN 59 001 777 591), a limited company incorporated and organised under the Laws of Australia, having its registered office at 33 Alfred Street, AMP Building, Floor 24, Sydney NSW 2000, Australia, acting in its capacity as responsible entity of AMP Capital Core Infrastructure Fund,

holder of all the shares, represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to act that:

1. AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure N°3) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société anonyme), having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141772 (hereinafter, the Company), was incorporated on 12 September 2008 pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine Schaeffer, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2445 on 7 October 2008.

2. The corporate capital of the Company is set at GBP 20,000.- (twenty thousand British Pounds) divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares, having a par value of GBP 1.- (one British Pound) each (hereinafter the "shares").

3. AMP Capital Investors Limited, prenamed, is the sole owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

4. The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. The Sole Shareholder will act for the purpose of this dissolution as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of the liquidation of the Company.

6. The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. The Liquidator subsequently declares that after settlement of all the Company's liabilities, the amount remaining in the Company can be distributed to the Sole Shareholder as liquidation proceeds (the Liquidation Proceeds). The Liquidator and the Sole Shareholder thus approve the distribution of the Liquidation Proceeds to the Sole Shareholder.

8. The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Alan Botfield, Mr Wim Rits and Mr Manish Aggarwal, managers of the Company and any past member of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

10. The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present notarial deed.

Suit la traduction française de texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

AMP Capital Investors Limited (ABN 59 001 777 591), a limited company de droit australien, ayant son siège social à Alfred Street, AMP Building, Floor 24, Sydney NSW 2000, Australia,

En sa capacité d'entité responsable d'AMP Capital Core Infrastructure Fund, ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, avec résidence professionnelle au 15, Côte d'Eich L-1450, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure N° 3) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141772 (la Société), a été constituée en date du 12 septembre 2008 suivant un acte par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2445 du 7 octobre 2008.

2. Que le capital social de la Société est fixé à GBP 20.000,- (vingt mille Livres Sterling), divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (ci-après les Parts sociales).

3. Que AMP Capital Investors Limited, prénommé, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

4. Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'Associé Unique agira pour les besoins de cette dissolution en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que le Liquidateur déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que le Liquidateur déclare par conséquent qu'après règlement de tout le passif de la Société, les actifs restants seront distribués à l'Associé Unique en tant que boni de liquidation (le Boni de Liquidation). Le Liquidateur et l'Associé Unique approuve ainsi la distribution du Boni de Liquidation à l'Associé Unique.

8. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

9. Que décharge est donnée à M. Alan Botfield, M. Wim Rits et M. Manish Aggarwal, gérants de la Société, et tout gérant que la Société a eu par le passé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

10. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 15, rue Edward Steichen Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

(Signé): S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation : LAC/2013/23401. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-) .

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013136595/112.

(130166526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Britannica Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.556,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.298.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVF Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.957 (CVF);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR, residing professionally in Luxembourg.

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.271 (CVI GVF);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR, prenamed.

CVIC Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 164.791 (CVIC);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR, prenamed.

CVIC II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 174.843 (CVIC II);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR, prenamed.

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 170.644 (CVF II and, together with CVF, CVI GVF, CVIC and CVIC II, the Shareholders);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR, prenamed.

IN PRESENCE OF:

CVI AA Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 178.556 (CVI AA, the New Shareholder 1);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR, prenamed.

CVI CHVF Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 179.048 (CVI CHVF, the New Shareholder 2);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR, prenamed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. CVF, CVI GVF, CVIC, CVIC II and CVF II are the shareholders of Britannica Recoveries S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 154.298 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12th July 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21st August 2010, number 1711 (the "Company"). The articles of

association have been amended for the last time pursuant to a notary deed of the undersigned notary on 21st January 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30th March 2013, number 775.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred and ten British Pounds (GBP 12,510) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, three (3) class H shares, three (3) class I shares, three (3) class J shares, three (3) class K shares, three (3) class L shares, three (3) class M shares, three (3) class N shares, three (3) class O shares, three (3) class P shares, three (3) class Q shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-six British Pounds (GBP 46) in order to increase it from its present amount of twelve thousand five hundred and ten British Pounds (GBP 12,510) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, three (3) class H shares, three (3) class I shares, three (3) class J shares, three (3) class K shares, three (3) class L shares, three (3) class M shares, three (3) class N shares, three (3) class O shares, three (3) class P shares, three (3) class Q shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each to the amount of twelve thousand five hundred and fifty-six British Pounds (GBP 12,556), by way of issuance of one (1) class L share, one (1) class M share, one (1) class N share, two (2) class O shares, two (2) class P shares, two (2) class Q shares, three (3) class R shares, three (3) class S shares, four (4) class T shares, four (4) class U shares, four (4) class V shares, four (4) class W shares, five (5) class X shares, (5) class Y shares and (5) class Z shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each ;
2. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-six British Pounds (GBP 46)

in order to increase it from its present amount of twelve thousand five hundred and ten British Pounds (GBP 12,510) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, three (3) class H shares, three (3) class I shares, three (3) class J shares, three (3) class K shares, three (3) class L shares, three (3) class M shares, three (3) class N shares, three (3) class O shares, three (3) class P shares, three (3) class Q shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each

to the amount of twelve thousand five hundred and fifty-six British Pounds (GBP 12,556), by way of issuance of one (1) class L share, one (1) class M share, one (1) class N share, two (2) class O shares, two (2) class P shares, two (2) class Q shares, three (3) class R shares, three (3) class S shares, four (4) class T shares, four (4) class U shares, four (4) class V shares, four (4) class W shares, five (5) class X shares, (5) class Y shares and (5) class Z shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Subscription - Payment

The Shareholders expressly waive their preferential right of subscription.

Then CVF II, prenamed, declares to subscribe for one new Class R Share and one new Class S share each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1), and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of two Pound Sterling (GBP 2) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

CVI AA, prenamed, declares to subscribe for one new Class O Share, one new Class P share, one new Class Q Share, one new Class R share and one new Class S share each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1), and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of five Pound Sterling (GBP 5) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

CVI CHVF, prenamed, declares to subscribe for one new Class L Share, one new Class M share, one new Class N Share, one new Class O share, one new Class P Share, one new Class Q share, one new Class R Share, one new Class S Share, four class T Shares, four class U Shares, four class V Shares, four class W Shares, five class X Shares, five class Y Shares and five class Z Shares, each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1), and to have it fully paid up

by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-nine Pound Sterling (GBP 39) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The Shareholders as well as CVI AA and CVI CHVF (together, the “New Shareholders”), now representing the entire share capital of the Company, have unanimously taken the following resolutions:

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the New Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred and fifty-six British Pounds (GBP 12,556) represented by:

- twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares,
- two (2) class B shares,
- two (2) class C shares,
- two (2) class D shares,
- two (2) class E shares,
- two (2) class F shares,
- two (2) class G shares,
- three (3) class H shares,
- three (3) class I shares,
- three (3) class J shares,
- three (3) class K shares,
- four (4) class L shares,
- four (4) class M shares,
- four (4) class N shares,
- five (5) class O shares,
- five (5) class P shares,
- five (5) class Q shares,
- five (5) class R shares,
- five (5) class S shares,
- six (6) class T shares,
- six (6) class U shares,
- six (6) class V shares,
- six (6) class W shares,
- seven (7) class X shares,
- seven (7) class Y shares
- seven (7) class Z shares

having a par value of one British Pound (GBP 1) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the sole shareholder or of the shareholders of the Company, as the case may be.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present, is approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200) .

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingtième jour septembre.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

CVF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.957 (CVF);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.271. (CVI GVF);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, précitée.

CVIC Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.791 (CVIC)

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, précitée.

CVIC II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.791 (CVIC II)

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, précitée.

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.644. (CVF II et ensemble avec CVF, CVI GVF, CVIC et CVIC II, les Associés) ;

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, précitée.

EN PRESENCE DE:

CVI AA Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.556 (CVI AA, le nouvel associé 1) ;

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, précitée.

CVI CHVF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.048 (CVI CHVF, le nouvel associé 2) ;

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, précitée.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

CVF, CVI GVF, CVIC, CVIC II and CVF II sont les associés de Britannica Recoveries S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.298 constituée le 12 juillet 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1711 le 21 août 2010. (la Société). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 21 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 mars 2013, numéro 775.

I. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cents dix Livres Sterling (GBP 12.510) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B, deux (2) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D, deux (2) parts sociales de classe E, deux (2) parts sociales de classe F, deux (2) parts sociales de classe G, trois (3) parts sociales de classe H, trois (3) parts sociales de classe I, trois (3) parts sociales de classe J, trois (3) parts sociales de classe K, trois (3) parts sociales de classe L, trois (3) parts sociales de classe M, trois (3) parts sociales de classe N, trois (3) parts sociales de classe O, trois (3) parts sociales de classe P, trois (3) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

II. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du montant du capital social de la Société de la somme de quarante-six Livres Sterling (GBP 46) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents dix Livres Sterling (GBP 12.510) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B, deux (2) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D, deux (2) parts sociales de classe E, deux (2) parts sociales de classe F, deux (2) parts sociales de classe G, trois (3) parts sociales de classe H, trois (3) parts sociales de classe I, trois (3) parts sociales de classe J, trois (3) parts sociales de classe K, trois (3) parts sociales de classe L, trois (3) parts sociales de classe M, trois (3) parts sociales de classe N, trois (3) parts sociales de classe O, trois (3) parts sociales de classe P, trois (3) parts sociales de classe

Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune ;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ensuite, les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de capital social de la Société de la somme de quarante-six Livres Sterling (GBP 46)

afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents dix Livres Sterling (GBP 12.510) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B, deux (2) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D, deux (2) parts sociales de classe E, deux (2) parts sociales de classe F, deux (2) parts sociales de classe G, trois (3) parts sociales de classe H, trois (3) parts sociales de classe I, trois (3) parts sociales de classe J, trois (3) parts sociales de classe K, trois (3) parts sociales de classe L, trois (3) parts sociales de classe M, trois (3) parts sociales de classe N, trois (3) parts sociales de classe O, trois (3) parts sociales de classe P, trois (3) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune,

à la somme de douze mille cinq cent et fifty-six Livres Sterling (GBP 12.556) par l'émission d'une (1) part sociale L, une (1) part sociale M, une (1) part sociale N, une (1) part sociale K, deux (2) parts sociales O, deux (2) parts sociales P, deux (2) parts sociales Q, trois (3) parts sociale R, trois (3) parts sociales S, quatre (4) parts sociales T, quatre parts sociales (4) U, quatre (4) parts sociales V, quatre parts sociales (4) W, five (5) parts sociales X, five (5) parts sociales Y et (5) parts sociales Z ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune

Souscription - Libération

Les Associés renoncent formellement à leur droit préférentiel de souscription.

Ensuite CVF II, précitée, déclare souscrire une nouvelle part sociale R, une nouvelle part sociale S, ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et de la libérer par un apport en numéraire d'un montant total de deux Livre Sterling (GBP 2) documenté au notaire par un certificat de blocage.

CVF AA, précitée, déclare souscrire une nouvelle part sociale O, une nouvelle part sociale P, une nouvelle part sociale Q, une nouvelle part sociale R et une nouvelle part sociale S, ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et de la libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cinq Livre Sterling (GBP 5) documenté au notaire par un certificat de blocage.

CVF CHVF, précitée, déclare souscrire une nouvelle part sociale L, une nouvelle part sociale M, une nouvelle part sociale N une nouvelle part sociale O, une nouvelle part sociale P, une nouvelle part sociale Q, une nouvelle part sociale R, une nouvelle part sociale S, quatre nouvelles parts sociales U, quatre nouvelle parts sociales V, quatre nouvelles parts sociales W, cinq nouvelles parts sociales X, cinq nouvelles parts sociales Y et cinq nouvelles parts sociales Z ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et de la libérer par un apport en numéraire d'un montant total de thirty-nine Livre Sterling (GBP 39) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Les Associés ainsi que CVI AA et CVI CHVF (ensemble, les Nouveaux Associés) ont unanimement pris les résolutions qui suivent:

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Nouveaux Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante:

« **Art. 6** . Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent cinquante-six Livres Sterling (GBP 12.556) représentés par

- douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A,
- deux (2) parts sociales de classe B,
- deux (2) parts sociales de classe C,
- deux (2) parts trois de classe D,
- deux (2) parts trois de classe E,
- deux (2) parts trois de classe F,
- deux (2) parts trois de classe G,
- trois (3) parts sociales de classe H,
- trois (3) parts sociales de classe I,

- trois (3) parts sociales de classe J,
- trois (3) parts sociales de classe K,
- quatre (4) parts sociales de classe L,
- quatre (4) parts sociales de classe M,
- quatre (4) parts sociales de classe N,
- quatre (4) parts sociales de classe O,
- cinq (5) parts sociales de classe P,
- cinq (5) parts sociales de classe Q,
- cinq (5) parts sociales de classe R,
- cinq (5) parts sociales de classe S,
- six (6) parts sociales de classe T,
- six (6) parts sociales de classe U,
- six (6) parts sociales de classe V,
- six (6) parts sociales de classe W,
- sept (7) parts sociales de classe X,
- sept (7) parts sociales de classe Y
- et sept (7) parts sociales de classe Z,

ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées de l'associé unique ou des associés de la Société, le cas échéant.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de l'augmentation de capital social décrite ci-avant s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (1.200,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2013. LAC/2013/43006. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le receveur ff. (signée): Carole
FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013136629/312.

(130166749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Assurances Consultances Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.235.

L'an deux mil treize, le neuf septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Assurances Consultances Services S.A.» une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-7257 Helmsange, 16, Millewee, constituée sous la dénomination «GEPA INTERNATIONAL S.A.» suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 43 du 31 janvier 1997,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.235 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, et se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Ghisèle KLEIN, demeurant professionnellement au 3, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg-Kirchberg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée « ne varietur » par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

IV. Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Madame Ghisèle KLEIN, employée privé, demeurant professionnellement au 3, Boulevard Prince Félix L-1513 Luxembourg-Kirchberg, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. KLEIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11/09/2013. Relation: LAC/2013/41347. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2013.

Référence de publication: 2013136607/72.

(130166816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

European Youth Parliament Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7562 Mersch, 19, rue Quatre-Vents.

R.C.S. Luxembourg F 9.698.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Azevedo Patrick, étudiant, demeurant à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise
2. Brown William, étudiant, demeurant à Luxembourg, de nationalité anglaise et française
3. Ewen Bob, étudiant, demeurant à Lingten, de nationalité luxembourgeoise
4. Lohr Mathieu, étudiant, demeurant à Mersch, de nationalité luxembourgeoise
5. Roukoz Philippe, étudiant, demeurant à Strassen, de nationalité luxembourgeoise
6. Weber Gilles, étudiant, demeurant à Hollenfels, de nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} : L'association porte la dénomination de European Youth Parliament Luxembourg A.s.b.l.

Art. 2 . L'association a pour objet de poursuivre au Luxembourg toute activité permettant de promouvoir la dimension européenne dans l'éducation, la formation et le développement personnel des jeunes; contribuer au développement du parlement européen des jeunes et favoriser la participation des jeunes à ses activités; intéresser les jeunes au développement et à l'avenir de l'Europe; encourager les jeunes à participer à la vie civique, sociale et démocratique et à prendre des initiatives; favoriser les liens entre les jeunes ayant participé à des activités du parlement européen des jeunes

Art. 3 . L'association a son siège social à 19, rue Quatre-Vents L-7562 Mersch. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4 . La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5 . L'exercice social coïncide avec l'année scolaire, débutant le 15 septembre.

Titre 3. Membres

Art. 6 . Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale ayant atteint l'âge de 15 ans, étant disposée à soutenir les objectifs de European Youth Parliament Luxembourg asbl. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7 . Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8 . Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9 . Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration,
- en cas d'une décision d'exclusion votée par au moins 2/3 de l'assemblée générale.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10 . L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire général, trésorier, et chargé des relations publiques. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe du président, du vice-président, et du trésorier engage l'organisation.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Tout nouveau membre de l'Association sera tenu de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013136738/96.

(130166835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Franck Manutention S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, 57, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 179.773.

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société MOMAC, société à responsabilité limitée de droit belge, établie et ayant son siège social à B-4040 Herstal (Belgique), rue de l'Abbaye, 65, inscrite au registre des personnes morales de Liège, numéro d'entreprise 0451.242.713, numéro de TVA BE 0451.242.713, ici représentée par son gérant, la société EQUIPEMENT SALES SERVICES AND LOGISTIC, en abrégé ESS & L, ayant son siège à B-8860 Lendeledede (Belgique), Hulstsestraat 2, numéro d'entreprise 0465.071.547, habilité à engager la société en vertu de l'article 7.A et 7.B des statuts de la société, elle-même représentée par son représentant permanent Monsieur Stijn DE LILLE, indépendant, demeurant à B-8860 Lendeledede (Belgique), Hulstsestraat 2, nommé à ces fonctions en vertu de l'article 8 de ses statuts;
2. Monsieur Franck PIERRARD, employé, né à Mellier (Belgique) le 23 juillet 1968, demeurant à B-6860 Mellier (Belgique), 6 rue de la Civanne.

Les deux représentés par Madame Patricia Henry, comptable senior, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 9 septembre 2013. Lesquelles procurations resteront annexées aux présentes après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant. Les comparants sont les seuls associés de la société "Franck Manutention S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-9780 Wincrange, 60, route de Wiltz, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.773.

Les comparants, représentés comme il est dit ci-dessus, prennent les résolutions suivantes :

Première résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de Wincrange à Reckange-sur-Mess et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

"Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess. "

Deuxième résolution

Les comparants décident de fixer l'adresse à L-3961 Ehlinge, 57, rue des Trois Cantons.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: HENRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42935. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013136765/43.

(130166844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Fonderie Unique Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8253 Mamer, 29, rue des Merisiers.

R.C.S. Luxembourg B 84.578.

Herr OELLERS Hanns J. tritt rückwirkend zum 01/10/2007 von seinem Posten als Delegierter des Verwaltungsrates der Firma FONDERIE UNIQUE LUXEMBOURG S.A., eingetragen unter der Handelsregisternummer B 84.578, zurück.

Luxemburg, den 30. September 2013.

OELLERS Hanns J.

Référence de publication: 2013137386/10.

(130167456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Ipprojects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.794.

Décision du gérant unique de la société IP Projects S.à r.l. du 30 septembre 2013

Le gérant unique de la société. Monsieur Pascal Plaire, prend la décision suivante:

- transfert du siège social de la société IP Projects S.à r.l. au 43 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 septembre 2013.

Pascal Plaire

Gérant

Référence de publication: 2013137434/15.

(130167230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Soclem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.446.

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SOCLEM S.A.", établie et ayant son siège à L-4480 Belvaux, 11, chemin Rouge, constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx de Luxembourg, en date du 14 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 930 du 18 avril 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.446,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane MARIUCCI, indépendant, demeurant à F-57570 Cattenom (France), 19B, rue des Hirondelles,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane MARIUCCI, indépendant, demeurant à F-57570 Cattenom (France), 19B, rue des Hirondelles,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs Premier rôle mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Belvaux à Bettembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

"Art. 4. Premier alinéa : Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MARIUCCI, BECKER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42932. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137102/48.

(130166845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.
